



Secrétariat d'arrondissement

543, chemin de la Côte Sainte-Catherine
Outremont (Québec) H2V 4R2

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 septembre 2012, le conseil de l'arrondissement a adopté le règlement AO-201 intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Maison McFarlane)* »;
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et à celle du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture d'un registre à cet effet le 3 octobre 2012;
- 4° qu'en date du 28 novembre 2012, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Montréal, ce 6 décembre 2012.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont
